

Atelier :

Responsable d'Atelier :

Jour / Heure :

Niveau à l'inscription :

## L'adhérent

Nom : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : ..... Tél : .....

Adresse : .....

Email : .....

## Responsable légal (pour un adhérent mineur)

Nom : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : ..... Tél : .....

Adresse : .....

Email : .....

Personne à prévenir en cas d'urgence : .....

## Règlement

Règlement de l'inscription à l'atelier : ..... €      Année  3x  10x

Règlement de l'adhésion : ..... €

Pièces à fournir à l'inscription et indispensable pour accéder à l'atelier choisi :

- Règlement de l'adhésion       Attestation assurance responsabilité civile / extra-scolaire
- Règlement annuel pour l'atelier       Règlement intérieur et droits à l'image signés

LES RÈGLEMENTS SE FONT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE :  
LE ROCK D'ANGLARS

Signature du responsable :

.....

# Le Rock d'Anglars - Règlement Intérieur

## Article 1 : Le responsable d'atelier doit :

- Respecter les lieux occupés au cours des différentes missions : ne pas fumer, veiller à la propreté, au rangement, aux règles de fonctionnement et de sécurité propres à chaque lieu.
- Prendre en compte les besoins et les attentes des personnes rencontrées au cours des ateliers.
- Être responsable de son propre matériel. Tout matériel de l'association Le Rock d'Anglars doit être rendu en bon état. En cas de perte ou de dégradation je m'engage au remboursement dans les plus brefs délais.
- Avertir tout changement d'emploi du temps au coordinateur de l'association et ensuite à l'élève.
- Pour toutes absences, obtenir l'autorisation du coordinateur de l'association. L'atelier sera rattrapé.
- Obtenir une autorisation écrite du coordinateur pour créer un projet/atelier/ spectacle/concert avec un ou plusieurs élèves du Rock d'Anglars.
- Signer le document « Le droit à l'image » de l'association.

## Article 2 : L'élève doit :

- Respecter les lieux occupés au cours des différents ateliers : ne pas fumer, appliquer les règles de fonctionnement et de sécurité propres à chaque lieu.
- Être responsable de son propre matériel. Tout matériel de l'association Le Rock d'Anglars doit être rendu en bon état. En cas de perte ou de dégradation je m'engage au remboursement dans les plus brefs délais.
- Pour toutes absences prévenir son responsable d'atelier et le coordinateur le plus vite possible. Le responsable d'atelier n'est pas dans l'obligation de rattraper un atelier si l'élève ne s'est pas présenté à l'heure. Il n'y aura pas de remboursement de l'association.
- Eteindre son téléphone portable pendant la durée des ateliers.
- Etre assidu aux ateliers.
- Signer le document « Le droit à l'image » de l'association.
- Avoir empli le bulletin d'adhésion et signé.
- Payer la cotisation annuelle de l'association avant le 30/10/ 2018
- Payer en une ou plusieurs fois le(s) prix de(s) l'atelier(s) désiré(s).

## Article 3 : Sécurité :

- Par mesure de sécurité, il est demandé aux parents de :
  - Accompagner leurs jeunes enfants jusqu'à l'intérieur de L'établissement
  - Consulter les informations figurant dans le hall d'entrée signalant les changements éventuels d'emploi du temps et les modifications des ateliers.
  - Prendre toute disposition pour assurer le transport de leurs enfants à l'aller et au retour aux horaires prévus, l'établissement ne pouvant assurer la surveillance des élèves avant et après les cours.
  - Respecter les règles de circulation aux abords de l'établissement.
  - La présence des parents pendant les cours n'est pas souhaitée sauf accord du responsable d'atelier et uniquement de manière ponctuelle.

## Article 4 : Evènements :

- Le Rock d'Anglars propose, encourage et accompagne les projets artistiques amateurs dans le cadre du spectacle vivant. Cette pratique permet de finaliser et de donner tout son sens à l'ensemble du travail réalisé dans le cadre de l'association. La participation à de tels projets n'est pas obligatoire mais très espérée tant l'intérêt est grand dans la perspective d'un accomplissement personnel comme musicien amateur mature et autonome.

Tout en restant amateur, le principe de spectacle vivant que nous proposons repose sur une grande exigence et un véritable engagement des personnes, notamment en termes de disponibilités.

Ainsi la préparation des réalisations excède le fonctionnement habituel des ateliers. La participation aux différents projets doit être comprise comme bénévole et donc gratuite.

## Article 5 : Autres :

- L'inscription dans un atelier est soumise à la présence de l'instrument choisi au domicile des familles.
- Toute année scolaire commencée est due dans son intégralité :  
En cas de force majeure, (déménagement, problème de santé ...), la situation peut être examinée sur demande écrite et justificatifs auprès du coordinateur.
- Les tarifs de l'association sont fixés annuellement par délibération du conseil d'administration. Ils s'appliquent sur l'ensemble de l'année scolaire.

Nom(s), prénom(s) et signature(s)  
avec la mention lu et approuvée :

Pour le conseil d'administration,  
le coordinateur  
Matthieu lannelongue

## **Autorisation de fixation, reproduction et diffusion d'images pour l'association Le Rock d'Anglars loi 1901.**

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

Âgé(e) de :

certifiant être majeur(e) et pouvoir donner librement mon consentement à la présente autorisation,

ou responsable légal :

Demeurant :

A cet effet, j'autorise expressément le Rock d'Anglars, et tous ses ayants-droit :

A fixer, reproduire, diffuser et exploiter mon image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux.

A diffuser mon image avec le logo de la chaîne.

En conséquence, je garantis le Rock d'Anglars contre tout recours et/ou action que pourrait former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de mon image et de mon message dédicacé qui seraient susceptibles de s'opposer à leur diffusion.

Je reconnais d'ores et déjà être informé(e) et accepter que la décision d'exploiter ou non mon image sera laissée à la discrétion du Rock d'Anglars. Le Rock d'Anglars ne prend à mon égard et à ce titre aucun engagement d'exploitation en tout ou partie des images enregistrées.

Cette autorisation est accordée pour une durée illimitée à compter de la signature des présentes, et restera valable en cas de changement de mon état civil actuel.

Si je participe à l'enregistrement de ce message dédicacé en qualité de collaborateur du Rock d'Anglars, je déclare reconnaître et accepter que la présente autorisation ne deviendra pas caduque après mon départ du Rock d'Anglars ou de toute nouvelle entité qui lui serait substituée.

Fait à ..... le .....

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

Signature :

Responsable Légal :